



Date de génération de ce justificatif : 29/07/2026

Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure

SARL MONTHARRY – Modification(s) de société

Référence : L028794

Départements de publication : Côtes d'Armor

Annonce légale publiée le 20 décembre 2024 sur paysan-breton.fr

Evènement(s) : Modification(s) de société

« SARL MONTHARRY » Société à responsabilité limitée au capital de 102.140,84 euros
Siège social : 4 rue du Colonel Rouxel 22370 PLENEUF-VAL-ANDRE 414 745 075 RCS SAINT-BRIEUC
Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 05/04/2024, il a été décidé :
· de transformer la société en Société par Actions Simplifiée, sans création d'un être moral nouveau, et d'adopter la nouvelle forme des statuts. La dénomination, l'objet, la durée et le siège social de la société n'ont pas été modifiés. Les fonctions de gérant de Mme Annabel MONTHARRY ont pris fin à compter du même jour.
· de nommer Mme Annabel MONTHARRY, demeurant 2A rue de la Chaise à Margot Meslin Lamballe Armor (22400) aux fonctions de Président
Les conditions d'admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Tout associé a le droit de participer aux décisions et dispose d'un nombre de voix égal à celui des actions qu'il possède. Chaque associé peut se faire représenter par son conjoint ou par un autre associé, à moins que la société ne comprenne que les deux époux, ou seulement deux associés. Dans ces deux derniers cas seulement, l'associé peut se faire représenter par une autre personne de son choix. Un associé ne peut constituer un mandataire pour voter du chef d'une partie de ses actions et voter en personne du chef de l'autre partie. Les représentants légaux d'associés juridiquement incapables peuvent participer au vote, même s'ils ne sont pas eux-mêmes associés. Le mandat de représentation d'un associé est donné pour une seule assemblée. Il peut cependant être donné pour deux assemblées tenues le même jour ou dans un délai de sept jours. Le mandat donné pour une assemblée vaut pour les assemblées successives convoquées avec le même ordre du jour. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10/12/2024, il a été décidé de changer la désignation de la société qui s'appellera désormais Montharry. Le dépôt légal sera effectué au RCS de SAINT-BRIEUC.

JUSTIFICATIF DE PARUTION ANNONCE LÉGALE

[Consulter cette annonce en ligne](#)